

Décision n°D2020-2104ter du 29/06/2020

Objet : Versement de subventions pour les micro-projets présentés dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales 2020

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu les articles L.5211-3 L.5211-9, L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant pendant la durée de l'état d'urgence, les exécutifs locaux exercent, sans qu'une délibération ne soit nécessaire, la quasi-totalité des attributions que les assemblées délibérantes peuvent leur déléguer par délibération ;

Considérant les propositions du comité technique du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est autorisé à verser les subventions pour les micro-projets présentés dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales aux porteurs de projet suivants :

Contrat de ville Les Portes de l'Essonne :

- 1500€ au Club Olympique de Savigny-Section Basket Ball pour « Savigny Globe Trotters »
- 500€ au Club de baseball softball de Savigny S/Orge « Les Lions » pour « le baseball et les sports US au cœur des quartiers »
- 3000€ au Savigny Handball 91 pour « la promotion du sport pour le plus grand nombre »
- 500€ au Savigny Roller Soccer Club 91 pour « le stage d'initiation gratuit à la pratique du rollersoccer »
- 2000€ à La Compagnie Légendes Urbaines pour le projet « Ce que je reproche le plus résolument à l'architecture française, c'est son manque de tendresses »
- 2300€ au Cirque Ovale-Association pour le Développement du Cirque en Essonne pour le projet « Cirque à moteur »
- 1000€ à DIVIPASSION pour « les émissions TV Noyer Renard et Webinaire »
- 1000€ à UCPR pour « A la claire fontaine »
- 500€ à Too High Spirit pour « HôP »
- 1000€ à CLCV-MVNR pour « Partageons nos traditions- 2ème édition »

Contrat de ville d'Orly :

- 1800€ à ORLY DOUBLE DUTCH CLUB pour « Urban Jump Party »
- 1000€ à PASSERELLE ORLY SUD pour « Nos quartiers s'exposent : laisser une trace humaine là où le territoire se transforme »
- 2000€ à QUARTIERS DANS LE MONDE pour « Le combat des mots »
- 1000€ à QUARTIERS DANS LE MONDE pour « Echec et Math »
- 3000€ à EMERGENCE pour « La caravane des JO »
- 3000€ à EMERGENCE pour « Horizon Citoyen »
- 500€ à ASO - SECTION KARATE pour « Ciné-Débat »

Contrat de ville Seine Amont :

- 1500€ à Paris concert pour « Dia log aux Navigateurs 2 »
- 1500€ à Paris concert pour « Il est temps de se reconnecter »
- 500€ à Rebondir pour « Le bricolage pour « Tous avec la Brico Mobile »
- 2000€ à Résidents des Hautes Bornes pour « un container écologique innovant »
- 1500€ à Premier Acte pour « un été pas comme les autres »
- 1000€ à Premier Acte pour « la fabrique citoyenne 3 »
- 1000€ à Cyclofficine pour « l'atelier itinérant tout publics d'auto-réparation de vélos en pied d'immeubles »
- 1500€ à Cultures du cœur 94 pour « Num&Art, parcours culturels en famille »
- 500€ à l'association Les Petits débrouillards pour « Science tour à Monmousseau »
- 500€ à l'association Les Petits débrouillards pour « Science tour à Gagarine »
- 1000€ à l'association DE LA RUE A LA SCENE pour « Maraudes Festives »
- 1000€ à Recherche de l'idéal pour « Hu'handisport »
- 1000€ à Ensemble AL ALIMA pour « Revendiquer sa féminité : danser pour s'émanciper »
- 1000€ au Théâtre ALEPH pour « Le théâtre, un outil d'émancipation et de solidarité/main tendue pour les jeunes »
- 1500€ au Théâtre ALEPH pour « Le théâtre, un outil de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes »
- 1500€ à KOKOYA pour « Multiculturalité à l'école, un atout, un frein ? »
- 1500€ à KOKOYA pour « Famille et Ecole »
- 1000€ à TAM pour « Tisser et « Bla Bla Thé » à la Maison de quartier du petit Ivry à Ivry sur Seine »
- 1000€ à TAM pour « Mieux vivre ensemble au cœur des Navigateurs : accompagnement des personnes en souffrance psychique isolées et précaires habitants les quartiers prioritaires »
- 2000€ à la palpitante Cie pour « Le Partage de l'ombre »
- 1500€ à l'Espace Les Monis pour « Jouons ensemble dans le quartier »
- 1000€ à Solidarité Internationale pour « Au fil de soi »
- 900€ à Solidarité Internationale pour « Forum Santé »
- 1000€ à Solidarité Internationale pour « les sciences et vous »
- 2000€ à Solidarité Internationale pour « pas de quartier pour les vacances »

Contrat de ville du Val de Bièvre :

- 2000€ à ARC-EN-CIEL THEATRE FORUM Ile-de-France pour « le développement de l'atelier citoyen théâtre forum »
- 1000€ à l'association ECARTS pour « Le café des enfants »
- 1000€ à l'association ECARTS pour « Le chemin des arts (Tables à Lire et Tables à Savoir-faire) »
- 2000€ à l'association ETR BALISTIC GRAPHIQUE pour « Comment tu te déplaces, toi ? »
- 1500€ à l'association RETOUR A L'ESSENTIEL pour « Voyage autour de la terre »
- 2000€ à l'association SUR LA PISTE pour « Vidéo citoyenne Parents / Enfants »
- 2000€ à U DANSE SCHOOL pour « les ateliers de danses du monde »
- 1500€ à l'association COMPAGNIE WENDINMI pour « dansons nos différences »
- 2200€ à l'association CONNECT pour « Festival Hiphop spirit »
- 1700€ à PASSEURS DE TEMPS pour « Mobiliser les habitants de la Cité Jardins autour des activités de l'accorderie »
- 1000€ à JEUNESSE RETROUVEE pour « Cité jardins en fête »
- 2300€ à l'association BOMAYE pour « Tournoi de basket et journée de découverte du basket en famille en fin d'année »
- 1500€ à l'association NEW JEM Cachan pour « Rock 100 à Cachan »
- 2500€ à FENNECS STARS pour « Cachan club 2020 / un été au quartier »
- 1000€ à FUTSAL CACHAN pour « Action sportive »
- 1000€ à DES RICOCHETS SUR LES PAVES pour « Imaginez-moi avec la compagnie les grandes personnes »
- 2000€ à ATELIER DES GENTS pour « Vous les femmes »

- 2000€ à ASSOCIATION COMITE DES OBSERVATEURS DES DROITS DE L'HOMME pour « Accès aux droits pour les habitants de nos quartiers »
- 2000€ à ASSOCIATION FORMATS pour « La radio d'une série d'émissions de radio en famille à partir de 7 ans et présentée en public »
- 2000€ à ASSOCIATION LE VIVRE ENSEMBLE MAIN DANS LA MAIN A VICTOR HUGO pour « Jardin pédagogique partagé à Victor Hugo »
- 1000€ à PASSAGES ASSOCIATIFS pour « Conter et raconter avec les tout petits : accueil collectif parents enfants »
- 2000€ à PLATEAU 31 COMPAGNIE MACK ET LES GARS pour « Les ateliers pour tous (Monsieur Loca et l'écologie) »
- 1000€ à HORIZON (association sportive et culturelle de Victor Hugo de Gentilly) pour « Développer la tolérance, le respect des différences et le désir de vivre ensemble à travers le sport »
- 2200€ à Compagnie les oiseaux de nuit pour « Combattre le harcèlement scolaire grâce au théâtre forum »
- 1900€ à Les buveurs de thé pour « Initiation à la création collective »
- 2500€ à Societat Valentinas pour « Hyperconnexion LOVE »
- 1500€ à Association to mix or not pour « Ateliers vidéo danse en famille »
- 2000€ à Job in real life pour « organisation salon des métiers 2020 »
- 2000€ à Evasion pour « Mieux vivre ensemble »
- 1500€ à CAL Tennis de table pour « Intervention auprès de l'école du Jardin Parisien »
- 2500€ à Gaby Théâtre pour « La ville rêvée, ses métiers, ses recoins »
- 2500€ à rugby club val de bièvre pour « tous les rugby pour tous les publics : rugby santé et rugby adapté »
- 2000€ à Association atelier détournement objet – ADO pour « L'objet de mon travail »
- 1000€ à l'association de la fondation étudiante pour « la ville (AFEV) pour Les RDV des voisins "kapsheureux" »
- 2000€ à l'association herbes folles pour « Culture urbaine aux hautes bruyères : embellir l'environnement commun »
- 1000€ à Association les amis de la librairie points communs pour « Prix littéraire LIRE et ECRIRE pour les élèves de Villejuif (primaire et 6ème) et remise des prix lors d'un salon du livre jeunesse »
- 1500€ à La grande ourse pour « les potagers ensemble après le confinement - ateliers d'été »
- 2000€ à Association des usagers du parc du 8 mai pour « Ateliers et animations conviviales au parc du 8 mai 1945 »

Contrat de ville de Valenton :

- 3000€ au Club Sportif de Valenton pour « Judo aux féminins »
- 1000€ à l'association EcritureS pour « Ma ville en bleu »
- 2500€ à l'association écritures pour « Valenton By night »
- 3000€ à Lire et écrire 94 pour « Sorties culturelles »

Contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges :

- 2000€ à l'association Et toi tu fais quoi? pour « Ateliers intergénérationnels participatifs autour de la notion « zéro déchet » »
- 3000€ à La Lucarne pour « Histoire, raconte »
- 3000€ à Arc-en-ciel pour « Sensibilisation des adolescents et des adultes à la lutte contre les discriminations »
- 1200€ à Enfants des Arts pour « LE MUR DU SON: festival de street art »



Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Contrat de ville de Viry-Chatillon :

- 3000€ à Emergence pour « Un jardin partagé : « Sème ton envie »
- 1500€ à Ensemble et Solidaires - UNRPA de Viry-Chatillon pour « SUPER LOTO DU PLATEAU 3ème édition »
- 2500€ au Club Nautique de Viry-Chatillon - Section Voile pour « Voile estivale MJC »
- 2000€ au Club nautique de Viry-Chatillon - Section Voile pour « Voile et Paddle au collège »

Soit un total de 150 000 €.

Article 2 : Les dépenses correspondantes sont inscrites au BP 2020 de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 29 juin 2020

Le Président de l'Etablissement
Public Territorial,
Michel Leprêtre

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :

Publié le :